Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20230131-VD20230130_23-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59
Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Océane CHARRET-GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

OBJET : CULTURE

Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon- Convention de partenariat 2023-2024-2025

La Ville de Dijon est engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, elle souhaite apporter son soutien à l'activité de l'École Nationale Supérieure d'Art en tant qu'acteur essentiel à la formation en arts visuels. C'est ainsi qu'une première convention de partenariat tripartite (ENSA, Ville de Dijon et Grand Dijon) et triannuelle (2014-2015-2016) a été signée.

Cette convention a été renouvelée lors du conseil municipal du 25 septembre 2017 autour de ces mêmes objectifs et ce pour les années 2017, 2018 et 2019, et lors du conseil municipal du 19 décembre 2019 pour les années 2020, 2021 et 2022.

Dans la continuité de la précédente convention, l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont décidé de conclure une nouvelle convention pour les années 2023 – 2024 - 2025 définissant les axes sur lesquels la Ville, Dijon Métropole et l'ENSA pourraient coopérer.

L'ENSA collabore notamment avec la Ville de Dijon et Dijon Métropole, dans le cadre de la réalisation du visuel de la Carte culture étudiante, par le biais d'un concours interne ouvert aux étudiants.

La Ville met par ailleurs à la disposition de l'ENSA l'un des ateliers d'artistes de la Ville situé ancienne caserne Heudelet au sein de la Halle 38.

L'ENSA quant à elle met à disposition des espaces à la Ville pour la mise en œuvre d'ateliers d'arts plastiques portés par le Conservatoire à rayonnement régional (modules préparatoires notamment).

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville, Dijon Métropole et l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- d'autoriser à signer la convention définitive ;

- d'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention.

Scrutin	Pour : 59	Abstention : 0
	Contre : 0	Ne se prononce pas : 0
	Dont 7 procuration(s)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN